

QUEL TARIF UTILISER ?



L'ensemble de la tarification du réseau Mistral est accessible sur ce service.

Transport gratuit pour l'accompagnateur (sous conditions)

Les personnes ayant accès au service PMR ont la possibilité de recourir à une personne accompagnatrice.

- Cette personne doit être majeure et valide.
- Elle doit assister la personne en situation de handicap pour les opérations liées au transport (montée, descente, installation, achat ou validation du titre...).

Si la Carte Mobilité Inclusion (CMI) le prévoit, le voyage de l'accompagnateur est gratuit (uniquement sur le service PMR).

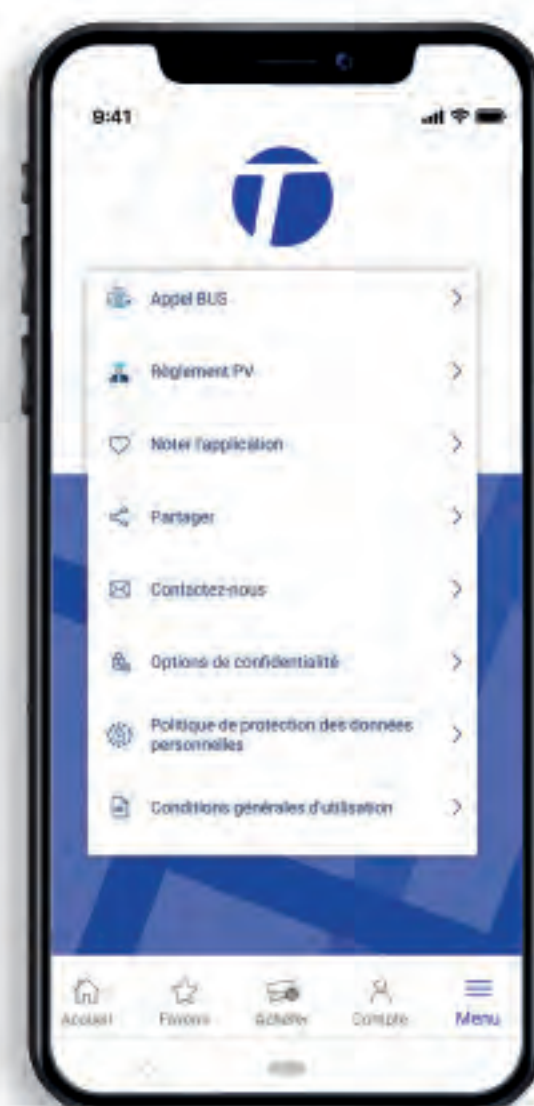
Si la carte mobilité inclusion ne le prévoit pas, l'accompagnateur est accepté dans la limite des places disponibles et seulement si cela a été précisé au moment de la réservation. Dans ce cas, l'accompagnateur voyage au tarif en vigueur.



Autres solutions de transport



Les Bus et Bateaux-Bus sont tous accessibles et équipés d'un dispositif d'accessibilité (rampe). Les lignes régulières sont à privilégier pour les déplacements.



L'application Mistral vous accompagne dans votre transport du quotidien

- Achat de vos titres de transport
- Consultation des horaires en temps réel
- Recherche d'itinéraires, de lignes, d'arrêts et de points d'intérêts
- Infos trafic
- Un compte unique pour le site du réseau Mistral et l'application mobile



Pour les sourds et malentendants, je peux échanger avec le réseau Mistral via la rubrique Contactez-nous / Téléphone :

- Langue des Signes (LSF)
- Transcription en Temps Réel (TTRP)
- Langue française Parlée Complétée (LPC) avec notre outil adapté à la surdité «Roger Voice»



Téléchargez
l'appli réseau
Mistral

Connectez-vous
sur le site
reseaumistral.com

Accueil commercial :

GARE ROUTIÈRE (RDC)
Bd de Tessé à Toulon

STATION MARITIME
Quai Cronstadt à Toulon

MAISON DE LA MOBILITÉ
34 rue d'Alger à Toulon

AGENCE HYÈRES
Ronde du Park Hôtel
Av. de Belgique à Hyères

AGENCE LA SEYNE S/MER
12, quai Saturnin Fabre
à La Seyne



Un seul numéro à votre service
04 94 03 87 08

Transport de Personnes à Mobilité Réduite



SERVICE PMR



RÉSERVATION 04 94 03 87 48

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE + DESIGN BY SUNMADE.FR + RD TPM - R.C.S. TOULON N° 949 156 400

ÉDITION OCTOBRE 2023

reseaumistral

MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

CE SERVICE COLLECTIF FONCTIONNE UNIQUEMENT SUR ACCRÉDITATION ET RÉSERVATION

Le service de Transport PMR est un service collectif ouvert aux personnes handicapées (temporaire ou permanent) ne pouvant utiliser les lignes régulières, ainsi qu'à leurs accompagnateurs. Un usager ne pourra pas refuser la montée d'autres voyageurs dans le même service.

Un transport adapté

Le service PMR dessert exclusivement les 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et est réservé aux personnes majeures :

- Atteintes d'un « handicap moteur » nécessitant l'utilisation d'un fauteuil roulant,
- Bénéficiant d'une carte d'invalidité avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.



Le transport est réalisé en minibus spécialement aménagés pour accueillir des personnes handicapées en places assises et en fauteuil roulant avec du personnel qualifié.

À NOTER

- Le conducteur vous prend en charge et vous dépose au plus près de votre lieu de départ ou d'arrivée.
- Il n'est pas autorisé à pénétrer dans une résidence privée, fermée par portail, ni à sonner aux portes pour signaler sa présence.
- Durant le trajet correspondant à votre réservation, aucun arrêt intermédiaire ne sera permis.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Vous pouvez emprunter ce service du lundi au samedi entre 7h00 et 19h30 pour des déplacements occasionnels ou réguliers (sauf jours fériés) **uniquement sur réservation.**

COMMENT RÉSERVER ?



En appelant le → 04 94 03 87 48

Du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h00 à 12h00. Toute réservation pour le lendemain doit se faire la veille avant 11h00, et le vendredi matin pour un déplacement prévu le lundi.

Pour des déplacements réguliers, vous pouvez les réserver en une seule fois, en nous communiquant votre planification lors de votre appel téléphonique.

Lors de votre réservation merci de préciser :

- Votre numéro d'accréditation,
- Le jour de votre déplacement l'heure, et l'adresse souhaitée de prise en charge pour l'Aller et le Retour (le conducteur ne sera pas forcément le même),
- La présence ou non d'un accompagnateur.



COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ?

Une demande d'accréditation est nécessaire par téléphone au :

→ 04 94 03 87 48

Un formulaire de demande d'accréditation vous est adressé. Il vous suffit de nous le retourner, dûment complété à :

Service PMR du réseau Mistral
rue Octave Virgily 83100 Toulon

Si vous remplissez les conditions définies par le formulaire, l'accréditation pour le service PMR du réseau Mistral vous sera accordée.

VOYAGEZ SEREIN



Soyez ponctuel lors de votre prise en charge.

Les conducteurs partiront 5 mn après l'heure fixée du rendez-vous afin de ne pas être en retard pour la prise en charge du client suivant.



Faites l'appoint. Vous gagnerez du temps !



Pensez à annuler votre déplacement, en nous prévenant le plus tôt possible au 04 94 03 87 48.

Pour rappel

Les conducteurs ne sont pas habilités à prendre de réservations, ni d'annulations.